



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Coaticook, le 21 janvier 2015

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 21 janvier 2015 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Robin Cotnoir	conseiller	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absent :

Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
--------------------	-------	-------------------

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

4.1 Approbations

4.1.1 Session ordinaire du 26 novembre 2014

4.1.2 Session extraordinaire du 7 décembre 2014

4.1.3 Session extraordinaire du 12 décembre 2014

4.1.4 Session extraordinaire du 16 décembre 2014

4.2 Suivi des procès-verbaux

4.2.1 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

4.2.2 Développement économique – CLD - Transition

**5.0 TRÉSORERIE**

5.1 Paiement des comptes

5.1.1 Comptes payés

5.1.2 Comptes à payer

5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses

5.3 Amélioration de l'habitat – Autorisation à déboursier

5.4 Centre local de développement – Versement de la contribution financière 2015

5.5 FQM – Cotisation annuelle



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 5.6 New Hampshire Charitable Foundation – Support aux coûts d’opération de Forêt Hereford
- 5.7 Suivis et transferts budgétaires
- 5.8 Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook – Versement – Travailleur de rue
- 5.9 Planchers du dernier étage
- 5.10 Expo de la Vallée de la Coaticook – Vins et fromages

**6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT-ENVIRONNEMENT**

- 6.1 Suivi annuel des constructions résidentielles – Article 59 LPTAA
- 6.2 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) modifié
- 6.3 Comité consultatif de la forêt privée – Remplacement – Association forestière du sud du Québec
- 6.4 Avis de conformité
  - 6.4.1 Municipalité de Compton – Règlement n° 2002-35-22.14 modifiant le règlement de zonage n° 2002-35 afin d’augmenter le coefficient d’occupation du sol de la zone RC-2
  - 6.4.2 Ville de Coaticook – Règlement n° 36-16 (2014) concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant et remplaçant les règlements 36-15 et 36-15-1
- 6.5 Gestion contractuelle – Gestion des dossiers et projets de matières résiduelles
- 6.6 Fonds de cours d’eau – Politique d’investissement

**7.0 AVIS DE MOTION**

- 7.1 Règlement concernant le remboursement des dépenses réellement faites par un membre du conseil ou d’un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**
- 7.2 Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook **et dispense de lecture**

**8.0 RÈGLEMENTS**

- 8.1 Règlement concernant la modalité de l’établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « I » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l’exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.2 Règlement concernant la modalité de l’établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « II » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l’exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.3 Règlement concernant la modalité de l’établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « III » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l’exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.4 Règlement concernant la modalité de l’établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « IV » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l’exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- 8.5 Règlement concernant la modalité de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie « VII » de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.6 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015
- 8.7 Règlement décrétant des travaux aux abords du Ruisseau Pratt et concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses liées à ces travaux par la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par la Ville de Coaticook

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

- 9.1 Décret – Mise à jour de la population de la MRC
- 9.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 9.3 Journées de la persévérance scolaire – 16 au 20 février 2015
- 9.4 Entente de partenariat 2015-2016-2017 – Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- 9.5 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles - CSHC
- 9.6 Gestion du personnel – Remplacement temporaire de l'agente de développement en loisirs
- 9.7 Pacte rural – Modifications de projets
  - 9.7.1 Circuit des cimetières de la Ville de Coaticook
  - 9.7.2 Pouvoir administratif - Ratio

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 19 janvier 2015
- 10.2 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 17 décembre 2014

**11.0 RECOMMANDATIONS**

- 11.1 Comité administratif du 19 janvier 2015
  - 11.1.1 FQM – Appel à la mobilisation des MRC – Dossier de la gestion des cours d'eau
  - 11.1.2 CHSC – Contreproposition – Regroupement des commissions scolaires
  - 11.1.3 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande de révision au MAMOT – Admissibilité des dépenses du Service de génie municipal de la MRC facturées aux municipalités locales dans le cadre du programme TECQ (Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec)
- 11.2 Comité de gestion de l'eau du 30 octobre 2014
  - 11.2.1 Demande de partenariat de l'Université de Sherbrooke – Projet pilote
  - 11.2.2 Demande de partenariat du COGESAF – Suites du projet convergence (2015-2018)



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**12.0 CORRESPONDANCE**

12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»

**13.0 RAPPORTS**

13.1 Préfet

13.2 Délégations et porteurs de dossier

13.3 Directeur général et Équipe de la MRC

13.4 Autres informations et/ou rapports

13.4.1 FQM – Bulletin Contact du 9 décembre 2014

13.4.2 FQM – Formation en développement économique -  
Report

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

---

**1.0 OUVERTURE DE LA SESSION**

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h35 par le préfet, Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Messieurs Richard Belleville et Robin Cotnoir sont absents lors de l'ouverture.

**2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Bianca Lemieux et Messieurs André Couture et Kevin Roy représentant le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Cantons présentent la contreproposition qu'ils souhaitent présenter au ministre de l'Éducation, du Sport et des Loisirs quant au regroupement des commissions scolaires de l'Estrie.

**3.0 ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

CM2015-01-01



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	42/45	94,74 %	0	0

ADOPTION

**4.0 PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 APPROBATIONS**

CM2015-01-02

**4.1.1 SESSION ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 26 novembre 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 26 novembre 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>42/45</b>	<b>94,74 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-03

**4.1.2 SESSION EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2014**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 07 décembre 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 07 décembre 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>42/45</b>	<b>94,74 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-04

**4.1.3 SESSION EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2014**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 12 décembre 2014 et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 12 décembre 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>42/45</b>	<b>94,74 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-05

**4.1.4 SESSION EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

**ATTENDU** l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 16 décembre 2014 et n'en requièrent pas lecture ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 16 décembre 2014, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>42/45</b>	<b>94,74 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2015-01-06

**4.2.1 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)**

**ATTENDU** que le *Programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)* est un nouveau volet du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, s'ajoutant aux cinq enveloppes constituant ce dernier et que ce programme était doté d'un budget global de 4 M \$ pour l'année 2012-2013 ;

**ATTENDU** que l'élaboration des plans d'intervention en infrastructures routières locales vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures ;

**ATTENDU** qu'aux termes de la résolution CM2012-09-294, le conseil de la MRC a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales pour la MRC de Coaticook, confirmant ainsi l'engagement de la MRC à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la MRC a amorcé le processus d'appel d'offres pour l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC selon les règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal* ;

**ATTENDU** que la MRC a adjugé le mandat de services professionnels pour l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation et ayant également proposé le prix le plus bas, soit BPR Infrastructure Inc., **sous réserve** de l'acceptation par le ministère des Transports de la méthode proposée par le fournisseur pour l'auscultation de la chaussée ;

**ATTENDU** que diverses étapes du travail de BPR Infrastructure Inc. dans l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC ont été présentées aux municipalités locales et/ou aux élus pour validation ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC prend en compte le rapport final de BPR Infrastructure Inc. dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le rapport final de BPR Infrastructure Inc. tel que présenté dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Coaticook et de le transmettre au ministère des Transports du Québec.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**4.2.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CLD - TRANSITION**

Le directeur général Monsieur Dominick Faucher fait une brève description de la situation au CLD de la MRC de Coaticook suite au départ de Madame Tyroler. La transition est amorcée et la collaboration est harmonieuse. Les dépenses sont autorisées par Messieurs Belzil et Lamoureux à titre de signataires du compte. Une rencontre du conseil d'administration devrait avoir lieu fin février/début mars.

**5.0 TRÉSORERIE**

**5.1 PAIEMENT DES COMPTES**

**5.1.1 COMPTES PAYÉS**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 543 729,74 \$ payés au 21 janvier 2015 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2015-01-07

**5.1.2 COMPTES À PAYER**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 98 780,28 \$ comme ici au long reproduite ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 98 780,28 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2014, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

CM2015-01-08

**5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER**

**ATTENDU** que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

**ATTENDU** que les dossiers P-1138550 et P-1182204, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, furent analysés et jugés admissibles ;

**ATTENDU** que le dossier P-1057475, dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec, fut analysé et jugé admissible, toutefois celui-ci entraîne des frais plus élevés qui sont également admissibles ;

**ATTENDU** que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des montants de subvention et la subvention additionnelle dans les dossiers précités du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2015-01-09

**5.4 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2015**

**ATTENDU** qu'en vertu du règlement concernant la contribution financière des municipalités locales à la promotion et au développement économique, le conseil doit fixer par simple résolution les modalités relatives au versement de cette contribution ;

**ATTENDU** que la contribution 2015 de la MRC au Centre local de développement de la MRC de Coaticook est de 288 056 \$ ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a informé le CLD qu'en raison des nouveaux paramètres financiers imposés par le gouvernement du Québec, l'entente liant la MRC et le CLD et prenant fin le 31 décembre 2014, ne peut être reconduite intégralement pour 2015 ;

**ATTENDU** que le conseil de la MRC a confirmé l'importance qu'il accorde au développement économique sur son territoire et souhaite, malgré les compressions financières, optimiser les ressources afin de maximiser le soutien des entreprises et des particuliers dans la réalisation de leur projet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** de payer la contribution financière 2015 de la MRC à l'égard du CLD en versements mensuels égaux de 24 004 \$, les 15 de chaque mois jusqu'à l'intégration complète, en tenant compte de la réception de l'aide gouvernementale, pour les crédits disponibles.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-10

**5.5 FQM – COTISATION ANNUELLE**

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2015 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gérard Duteau  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < de renouveler l'adhésion des municipalités de la MRC, sauf la Ville de Coaticook, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2015, à raison d'un montant de 12 373,70 \$ avant toutes taxes (fonds de défense et services de ressources humaines inclus) ;
- < d'affecter et d'engager le crédit de 14 226,64 \$, toutes taxes comprises ou le crédit net de 12 990,83 \$ dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, cotisation FQM*» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2			
Bernard Vanasse	7			
Martin Saindon	2			
Réjean Masson	1			
Robin Cotnoir	2			
Benoît Roy	1			
Henri Pariseau	1			
Bernard Marion	2			
Gilbert Ferland	2			
Nathalie Dupuis	5			
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0</b>



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2015-01-11

**5.6 NEW HAMPSHIRE CHARITABLE FOUNDATION –  
SUPPORT AUX COÛTS D’OPÉRATIONS DE FORÊT  
HEREFORD**

**ATTENDU** que la Fondation Neil Tillotson a approuvé un transfert d’un montant de 40 000 US \$ pour supporter le coût associé à certaines opérations de Forêt Hereford Inc. ;

**ATTENDU** que les fonds ont été transférés par la New Hampshire Charitable Foundation à la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que l’intégralité de ces fonds est destinée à Forêt Hereford Inc., mais transite par la MRC de Coaticook, celle-ci étant un organisme reconnu par la NH Charitable Foundation ;

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a déposé la somme reçue dans le compte en devises américaines ouvert à cet effet ;

**ATTENDU** qu’un montant de 90 000 CAN \$ a déjà été payé par la MRC à Forêt Hereford Inc., toutefois le taux d’échange n’a pas été versé à Forêt Hereford ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU**

- < de transférer en fonds canadiens à Forêt Hereford Inc. lorsque requis, le montant total reçu de la Fondation Neil Tillotson pour supporter le coût associé à certaines de leurs opérations, suite à l’application du taux de change en vigueur sur les sommes versées ;
- < de requérir de la trésorerie, le traitement approprié de la présente résolution ainsi que les écritures nécessaires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION

**5.7 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

Rien à signaler.

CM2015-01-12

**5.8 CARREFOUR LOISIRS DE LA MRC DE COATICOOK – VERSEMENT – TRAVAILLEUR DE RUE**

**ATTENDU** que le projet de «Travailleur de rue» du Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook fut appuyé par le conseil de la MRC de Coaticook lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2015 ;

**ATTENDU** que l'aide financière prévue est de 15 000 \$ ;

**ATTENDU** que le projet cadre avec la Politique régionale de la Famille de la MRC de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter de contribuer au projet «Travailleur de rue» du Carrefour Loisirs de la MRC de Coaticook pour l'année 2015, pour le montant de 15 000 \$ prévu au budget 2015 ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 15 000 \$ dans la catégorie de fonctions «Projets spéciaux, Loisirs et culture, Travailleur de rue-Contribution» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-13

**5.9 PLANCHERS DU DERNIER ÉTAGE**

**ATTENDU** que le plancher de la salle Wallace fut sablé et vernis dans le cadre du réaménagement du centre administratif cet été ;

**ATTENDU** que les travaux ont été réalisés par Plancher Clarence Hallée Inc. ;

**ATTENDU** que 3 couches de vernis à l'uréthane furent appliquées ;

**ATTENDU** que suite au départ du Service d'aide domestique et de la Corporation de développement communautaire, il y aurait lieu de sabler et vernir le reste de l'étage pour accueillir les employés du département de développement économique à la MRC ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte l'estimé de Plancher Clarence Hallée Inc. de 1 848 \$ avant toutes taxes, pour une superficie de 880 pieds carrés ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU**

- < d'accepter de faire sabler et vernir le reste de l'étage pour accueillir les employés du département de développement économique à la MRC par Plancher Clarence Hallée Inc. sur la base de son estimé des coûts de 1 848 \$ avant toutes taxes ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 940,17 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Entretien édifice*» ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement de la facture sur réception de celle-ci.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-14

**5.10 EXPO DE LA VALLÉE DE LA COATICOOK – VINS ET FROMAGES**

**ATTENDU** que l'Expo de la Vallée de la Coaticook tiendra sa soirée annuelle Vins et fromages le 28 février prochain ;

**ATTENDU** qu'il est convenu de réserver 6 billets pour la représentation de la MRC à cet événement, au coût unitaire de 55 \$ ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < de réserver 6 billets auprès de l'organisation de l'Expo de la Vallée de la Coaticook pour sa soirée annuelle Vins et fromages au coût total de 330 \$ ;
- < de confier le mandat au préfet Monsieur Jacques Madore, au directeur général Monsieur Dominick Faucher ainsi qu'à la responsable du département de développement économique Nathalie Labrie de représenter la MRC de Coaticook lors de cette activité conviviale ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net de 110 \$ relatif aux frais du préfet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale, législation, déplacement préfet*» ;
- < d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 220 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale - gestion administrative, déplacements*» ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sur réception de la facture à cet effet.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION

**6.0 AMÉNAGEMENT - DÉVELOPPEMENT - ENVIRONNEMENT**

CM2015-01-15

**6.1 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES  
- ARTICLE 59 LPTAA**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

**ATTENDU** qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Benoît Roy  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Masson

**IL EST RÉSOLU** de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-16

**6.2 PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) MODIFIÉ**

**ATTENDU** que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis 2003 et, qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document à tous les cinq ans ;

**ATTENDU** que le ministère de l'Environnement a publié les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles visant à établir le cadre lui permettant de juger de la conformité des PGMR au courant de l'été 2013 ;

**ATTENDU** que conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté le 19 février 2014 la résolution CM2014-02-67 amorçant le processus de révision de son PGMR conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

**ATTENDU** que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro CM2014-06-212, procédait à la création d'une commission de consultation publique dans le cadre de cette révision, et ce, conformément aux dispositions de l'article 53.13 de la Loi ;

**ATTENDU** qu'un projet de PGMR, préparé par la chargée de projet pour les matières résiduelles, a été déposé au Conseil de la MRC et que ce projet a été soumis à la consultation publique en vertu de la résolution numéro CM2014-06-211 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que suite aux assemblées publiques de consultation qui ont eu lieu les 22 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2014, les membres de la Commission ont élaboré un rapport ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance dudit rapport et modifié le projet de PGMR afin de prendre en compte les commentaires émis lors des consultations ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la MRC ont adopté aux termes de la résolution CM2014-10-278 le projet modifié du Plan de gestion des matières résiduelles et il fut transmis à Recyc-Québec et au ministre du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

**ATTENDU** que suites aux commentaires reçus, le projet de PGMR de la MRC de Coaticook fut de nouveau modifié ;

**ATTENDU** que les membres du Conseil de la MRC ont reçu copie du nouveau projet de PGMR modifié et n'en requièrent pas lecture ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'adopter le nouveau projet modifié du Plan de gestion des matières résiduelles afin de tenir compte des commentaires reçus lors de la transmission à Recyc-Québec et au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- < d'autoriser la transmission du projet de PGMR ainsi modifié de la MRC de Coaticook au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, à Recyc-Québec et aux MRC contiguës, conformément à l'article 53.16 de *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2015-01-17

**6.3 COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT PRIVÉE –  
REMPACEMENT – ASSOCIATION FORESTIÈRE DU SUD  
DU QUÉBEC**

**ATTENDU** qu'aux termes du règlement 2-307, un Comité consultatif de la forêt privée fut constitué afin d'appuyer le conseil de la MRC dans l'exercice de certaines de ses compétences ;

**ATTENDU** qu'aux termes de l'article 5 dudit règlement un représentant de l'Association forestière des Cantons-de-l'Est (maintenant connue sous le nom Association forestière du sud du Québec) fait partie du comité, sans droit de vote ;

**ATTENDU** que Monsieur Daniel Archambault, directeur de l'Association forestière du sud du Québec, qui siégeait au comité depuis sa création a pris sa retraite à la fin de 2014 ;

**ATTENDU** que l'Association propose qu'il soit remplacé par Madame Amélie Normand ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** de remplacer Monsieur Daniel Archambault par Madame Amélie Normand à titre de représentant de l'Association forestière du sud du Québec au sein du Comité consultatif de la forêt privée de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2015-01-18

**6.4 AVIS DE CONFORMITÉ**

**6.4.1 MUNICIPALITÉ DE COMPTON – RÈGLEMENT NO 2002-35-22.14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2002-35 AFIN D'AUGMENTER LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL DE LA ZONE RC-2**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la municipalité de Compton a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 2002-35-22.14 modifiant le règlement de zonage n° 2002-35 afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone RC-2*» ;

**ATTENDU** que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

**ATTENDU** que l'avis de l'aménagiste (urbaniste stagiaire) de la MRC de Coaticook, en date du 21 janvier 2015 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Réjean Fauteux

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 2002-35-22.14 modifiant le règlement de zonage n° 2002-35 afin d'augmenter le coefficient d'occupation du sol de la zone RC-2*» de la municipalité de Compton décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 21 janvier 2015, quant audit règlement.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

ADOPTION

CM2015-01-19

**6.4.2 VILLE DE COATICOOK – RÈGLEMENT NO 36-16 (2014)  
CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES AUX  
TRAVAUX MUNICIPAUX ET ABROGEANT ET  
REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS 36-15 ET 36-15-1**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 36-16 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant et remplaçant les règlements n° 36-15 et 36-15-1*» ;

**ATTENDU** que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

**ATTENDU** que l'avis de l'aménagiste (urbaniste stagiaire) de la MRC de Coaticook, en date du 16 janvier 2015 est à l'effet que ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU** d'émettre un avis de conformité à l'égard du «*Règlement n° 36-16 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et abrogeant et remplaçant les règlements n° 36-15 et 36-15-1*» de la Ville de Coaticook décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 21 janvier 2015, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-20

**6.5 GESTION CONTRACTUELLE – GESTION DES DOSSIERS ET PROJETS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU** que le contrat avec Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles est échu depuis le 31 décembre 2014 ;

**ATTENDU** que celle-ci propose ses services professionnels pour une banque de temps de 550 heures au taux horaire de 35 \$ toutes taxes en sus ;

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le projet de contrat pour l'année 2015 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < d'autoriser la signature du contrat avec Madame Monique Clément pour la gestion du dossier des matières résiduelles, tel que proposé ;
- < d'affecter et d'engager le crédit d'un montant de 19 250 \$ avant toutes taxes dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – matières résiduelles, Services professionnels*» pour ses honoraires ;
- < de requérir de la trésorerie, le paiement sur présentation des honoraires à cet effet ;
- < de requérir également de la trésorerie, le paiement des frais de déplacement et de cotisation au fonds social des employés, sur présentation des pièces justificatives à cet effet.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-21

**6.6 FONDS DE COURS D'EAU - POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le projet de Politique d'investissement en lien avec le Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de gestion de l'eau à cet effet ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU** d'adopter la Politique d'investissement en lien avec le Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**7.0 AVIS DE MOTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**7.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RÉELLEMENT FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL OU D'UN COMITÉ, FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Benoît Roy qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de régir le paiement et le remboursement des dépenses faites par un membre du conseil ou d'un comité, fonctionnaire ou employé pour le compte de la MRC sera présenté au conseil de la MRC. Le règlement aura un effet rétroactif au 21 janvier 2015. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

**7.2 RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller régional Réjean Masson qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'édicter le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC. **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

**8.0 RÈGLEMENTS**

CM2015-01-22

**8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « I » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-054 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2015 ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la Partie «I» comprend les catégories de fonctions suivantes : «Aménagement», «Législation», «Projets spéciaux», «Sécurité publique», «Développement culturel», «Centre de tri», «Promotion économique», «Collecte sélective», «Abattage d'arbres» et «Évaluation» ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 3-054 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-054 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**



CM2015-01-23

**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « II » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-055 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2015 ;

**ATTENDU** que la Partie «II» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Plan et règlements» ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 3-055 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-055 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-24

**8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « III » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-056 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2015 ;

**ATTENDU** que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Agent de loisirs» ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Robin Cotnoir  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 3-056 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-056 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-25

**8.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « IV » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-057 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2015 ;

**ATTENDU** que la Partie «IV» comprend les catégories de fonctions suivantes : «Fédération québécoise des municipalités (FQM)», «Repères géodésiques», «Vente pour taxes» et «Plastiques agricoles» ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 3-057 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-057 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

**ADOPTION**

CM2015-01-26

**8.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE « VII » DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-058 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «VII» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2015 ;

**ATTENDU** que la Partie «VII» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Incendie» ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Henri Pariseau

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 3-058 (2015) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-058 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

**ADOPTION**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

CM2015-01-27

**8.6 RÈGLEMENT DÉLÉGAN À LA DIRECTION GÉNÉRALE  
LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE  
PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM  
DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-059 (2015) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2015» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2015 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Vanasse  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Gilbert Ferland

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 3-059 (2015) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2015» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-059 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION

CM2015-01-28

**8.7 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX AUX ABORDS DU RUISSEAU PRATT ET CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES LIÉES À CES TRAVAUX PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LA VILLE DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-060 (2015) «*Règlement décrétant des travaux aux abords du Ruisseau Pratt et concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses liées à ces travaux par la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par la Ville de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 26 novembre 2014 ;

**ATTENDU** qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

**ATTENDU** que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part additionnelle de la partie «I» pour des travaux de cours d'eau à Coaticook dans la portion urbaine du ruisseau Pratt et de son paiement par la Ville de Coaticook ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < d'approuver et adopter le règlement 3-060 (2015) «*Règlement décrétant des travaux aux abords du Ruisseau Pratt et concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses liées à ces travaux par la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2015 et de leur paiement par la Ville de Coaticook*» tel que présenté ;
- < d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-060 (2015), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

**9.0 AUTRES AFFAIRES**

**9.1 DÉCRET – MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC**

Le décret 1060-2014 indiquant la mise à jour de la population au 31 décembre 2014 est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 18 931, soit une diminution de 132 personnes. Le nombre de votes total pour le conseil est maintenant de 45. La municipalité du Canton de sainte-Edwidge-de-Clifton bénéficie d'un vote additionnel.

CM2015-01-29

**9.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** que le conseil de la MRC de Coaticook prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2015.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION

CM2015-01-30

**9.3 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 16 AU 20 FÉVRIER 2015**

**ATTENDU** que l'Estrie travaille depuis 2006, via la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation (TECIÉ) et son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;

**ATTENDU** que ce travail commence à porter ses fruits ;

**ATTENDU** qu'il n'en demeure pas moins que 17 % des jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

**ATTENDU** qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

**ATTENDU** que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une quatrième édition, les **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, lesquelles auront lieu du 16 au 20 février 2015 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Henri Pariseau  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU**

< de témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire en désignant les dates du 16 au 20 février 2015 comme **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

< de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook ainsi qu'à la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2015-01-31

**9.4 ENTENTE DE PARTENARIAT 2015-2016-2017 – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

**ATTENDU** que la MRC de Coaticook signe depuis plusieurs années une entente de partenariat avec le Conseil Sport loisir de l'Estrie ;

**ATTENDU** qu'aux termes de cette entente un montant de 5 000 \$ est versé annuellement à la MRC pour l'utilisation d'une ressource en loisirs ;

**ATTENDU** qu'une nouvelle entente de 3 ans (2015-2016-2017) est proposée avec les mêmes obligations ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Réjean Masson  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- d'autoriser la signature par le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou le préfet d'une entente d'une durée de 3 ans avec le Conseil Sport loisir de l'Estrie ;
- de transmettre une copie conforme de la présente résolution au CSLE.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION

CM2015-01-32

**9.5 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – CSHC**

**ATTENDU** que la secrétaire dépose le projet de plan triennal 2015-2018 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3)* ;

**ATTENDU** que le conseil des commissaires procédera à l'adoption de ce plan lors de sa séance du 27 janvier 2015 ;

**ATTENDU** qu'aucun bâtiment sur le territoire de la MRC n'est classé comme excédentaire ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Johnny Pizar

**IL EST RÉSOLU** de prendre acte du plan triennal 2015-2018 de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons tel que soumis.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION

CM2015-01-33

**9.6 GESTION DU PERSONNEL – REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT EN LOISIRS**

**ATTENDU** qu'en vertu de la résolution CM2014-11-329 dûment adoptée par le conseil de la MRC de Coaticook, la direction générale avait le mandat de pourvoir à l'appel de candidature pour le remplacement temporaire de l'agente de développement en loisirs durant son congé de maternité, de mettre de l'avant le processus d'embauche et à négocier les conditions d'embauche du candidat retenu ;

**ATTENDU** que la candidate retenue par le comité de sélection est Madame Marie-Michèle Walker ;

**ATTENDU** que la direction générale propose de la classer à l'échelon 1 de la classe D, sur une base de 35 heures/semaine ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Martin Saindon  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

**IL EST RÉSOLU**

< d'entériner l'engagement temporaire (pendant la durée du congé de maternité de Madame Sonia Doiron) de Madame Marie-Michèle Walker à la fonction d'agente de développement en loisirs à la MRC, et ce à compter du 2 février 2015, à l'échelon 1 de la classe D avec un taux horaire de 23,67 \$ ou annuel de 43 083 \$ ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < de considérer Madame Marie-Michèle Walker comme une employée régulière à temps plein (35h/semaine), suite à sa période de probation, aux fins de la *Politique des conditions de travail du personnel de la MRC de Coaticook* ;
- < de considérer que les autres avantages prévus à la Politique font partie intégrante du contrat individuel de travail de l'employée, sous réserve des conditions visées à l'article 4.2 du même chapitre.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**9.7 PACTE RURAL – MODIFICATIONS DE PROJETS**

**9.7.1 CIRCUIT DES CIMETIÈRES DE LA VILLE DE COATICOOK**

**ATTENDU** que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural à la Ville de Coaticook pour le développement du circuit des cimetières ;

**ATTENDU** que le coût initial du projet était de 85 800 \$ et la contribution du Pacte rural de 23,3 %, pour un montant de 19 980 \$ ;

**ATTENDU** que les travaux furent réalisés à coût moindre que prévu ;

**ATTENDU** que la Ville de Coaticook souhaite le maintien du montant accordé à son projet par le Pacte rural ;

**ATTENDU** que la contribution du Pacte rural représenterait alors 25 % du projet final ;

CM2015-01-34



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

**IL EST RÉSOLU**

- < de maintenir l'aide financière du pacte rural accordée à la Ville de Coaticook pour le développement de son circuit des cimetières ;
- < de confier le mandat à la direction générale de modifier le montant maximal d'aide financière à 25 % du coût du projet, tout en maintenant le montant d'aide à 19 980 \$ sur un projet final de 79 922 \$ ;
- < d'autoriser le directeur général et le préfet à signer l'addenda au protocole au nom de la MRC ;
- < d'autoriser la comptabilité à verser l'aide financière prévue au protocole ainsi modifié, selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2015-01-35

**9.7.2 POUVOIR ADMINISTRATIF - RATIO**

**ATTENDU** que lors du traitement des rapports de projets du pacte rural, il arrive que le total des dépenses du projet soit quelque peu inférieur aux dépenses prévues initialement lors de la présentation de la demande d'aide financière, bien que le projet ait été réalisé dans son ensemble ;

**ATTENDU** que le pourcentage d'aide financière est alors différent que ce qui est prévu au protocole ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'un addenda est préparé suite à la décision du conseil de maintenir le montant d'aide financière pour refléter le vrai ratio ;

**ATTENDU** qu'il est souhaitable d'accorder une certaine marge de manœuvre à la direction générale et de ne pas retarder indûment le paiement de l'aide financière quand l'ensemble des autres conditions prévues au protocole ont été rencontrées et demeurent inchangées ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bertrand Lamoureux  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser la direction générale à verser l'aide financière prévue au protocole de Pacte rural, selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises, même si les coûts finaux du projet sont inférieurs et ce jusqu'à 5 % de ceux présentés dans le montage financier au soutien de la demande initiale.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

**10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**

**10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 JANVIER 2015**

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 19 janvier 2015



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**10.2 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE  
DU 17 DÉCEMBRE 2014**

La secrétaire dépose le compte-rendu du Comité de Sécurité publique du 17 décembre 2014.

**11.0 RECOMMANDATIONS**

**11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 19 JANVIER 2015**

CM2015-01-36

**11.1.1 FQM – APPEL À LA MOBILISATION DES MRC – DOSSIER  
DE LA GESTION DES COURS D’EAU**

**ATTENDU** que la FQM sollicite la mobilisation des MRC dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec dans le dossier de la gestion des cours d'eau ;

**ATTENDU** que, le 1<sup>er</sup> mars 2010, la Cour d'appel du Québec rendait le jugement numéro 200-09-006300-088 (240-17-000004-065) condamnant la MRC de Charlevoix-Est à dédommager un propriétaire riverain pour l'ensemble des pertes subies à la suite d'une inondation causée par une obstruction, en précisant que la MRC avait fait preuve de négligence dans l'exercice de ses responsabilités et en rejetant la notion de force majeure, bien qu'une pluie diluvienne s'était abattue sur la région ;

**ATTENDU** que la MRC d'Acton a adopté, en 2010, une résolution relatant l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontées les MRC en matière de gestion de cours d'eau et demandant au gouvernement du Québec des modifications à *Loi sur les compétences municipales* (LCM) ainsi que des allègements quant au mécanisme d'autorisation découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ;

**ATTENDU** qu'un groupe de travail, coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) fut formé à l'automne 2010, lequel est constitué de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de la Sécurité publique (MSP) et de représentants des deux associations municipales ;

**ATTENDU** que le groupe de travail s'est vu confier le mandat de distinguer les diverses problématiques reliées aux compétences municipales en matière de cours d'eau et de formuler des recommandations ;

**ATTENDU** que le groupe de travail sur la gestion des cours d'eau, coordonné par le MAMOT, a déposé un rapport à l'été 2012 et proposé 11 recommandations pour tenter de résoudre les problématiques relatives à la gestion des cours d'eau ;

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé au MAMOT d'élaborer un plan d'action pour concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que l'élaboration du plan d'action a été finalisée en décembre 2012, en collaboration avec le MDDELCC, le MSP, le MAPAQ, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la FQM ;

**ATTENDU** que le conseil d'administration de la FQM a adopté, le 28 février 2013, une résolution concernant la gestion des cours d'eau et a formulé des demandes précises, notamment à propos des travaux d'entretien de cours d'eau et de la responsabilité des MRC ;

**ATTENDU** que la FQM a transmis une lettre au sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en avril 2014 pour rappeler l'urgence d'agir dans ce dossier et demander une modification législative permettant d'instaurer un mécanisme d'exonération de responsabilité pour les MRC ;

**ATTENDU** qu'il s'est écoulé près de deux ans suite à la mise en œuvre du plan d'action visant à concrétiser les recommandations du rapport du groupe de travail sur la gestion des cours d'eau ;

**ATTENDU** que plusieurs problématiques liées à l'exercice de la compétence des MRC en matière de cours d'eau persistent ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 19 janvier 2015 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer la FQM dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec dans le dossier de la gestion des cours d'eau et de demander :
- la modification de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente ;
  - la modification de l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau ;
  - la garantie du statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et que le gouvernement procède, si nécessaire, à une modification législative de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
  - l'autorisation pour les MRC de se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée ;
  - l'exemption pour les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau, tel que le permet l'article 128.8 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

< de transmettre la présente résolution à la députation régionale et à l'ADMRCQ pour appui ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Piszar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ADOPTION**

CM2015-01-37

**11.1.2 CHSC – CONTREPROPOSITION – REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

**ATTENDU** que la Commission scolaire des Hauts-Cantons sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de lui présenter un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Hauts-Cantons et des Sommets, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke afin de préserver la représentativité des milieux ruraux auprès du réseau scolaire ;

**ATTENDU** la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014 ;

**ATTENDU** que la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;

**ATTENDU** que cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** que la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :

- l'étendue du territoire regroupé (10 195 km<sup>2</sup>) ;
- le nombre de MRC couvertes (7) ;
- le grand nombre d'élèves (plus de 36 000) ;
- le grand nombre d'établissements (plus de 120) ;
- la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains) ;
- la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation ;

**ATTENDU** qu'il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens ;

**ATTENDU** qu'il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu ;

**ATTENDU** que cette proposition de fusion ne doit pas se réaliser au détriment des milieux ruraux ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 19 janvier 2015 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Bernard Marion  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Vanasse

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer la CSHC dans ses démarches auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin de lui présenter un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Hauts-Cantons et des Sommets, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke afin de préserver la représentativité des milieux ruraux auprès du réseau scolaire ;
- < de transmettre la présente résolution à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la requérante.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-38

**11.1.3 MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – DEMANDE DE RÉVISION AU MAMOT – ADMISSIBILITÉ DES DÉPENSES DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL DE LA MRC FACTURÉES AUX MUNICIPALITÉS LOCALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC)**

**ATTENDU** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de réviser la position du ministère dans le refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;

**ATTENDU** le programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018 relativement au transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale ;

**ATTENDU** que les municipalités de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau se sont dotées de leur propre service de génie municipal en 2012, tout comme la MRC de Coaticook et d'autres au Québec ;

**ATTENDU** que le MAMOT a favorisé la création de ce service de génie municipal à l'intérieur des MRC en contribuant financièrement à sa mise en place par le Programme d'Investissement Québec Municipalités (PIQM) – Volet 3 ;

**ATTENDU** que les honoraires du service de génie municipal de plusieurs MRC sont répartis en fonction de l'utilisation du service par les municipalités, selon un règlement de tarification «utilisateur-payeur» et qu'aucune quote-part n'est prélevée auprès des municipalités pour financer les coûts de fonctionnement ;

**ATTENDU** qu'outre l'obtention de services d'ingénieurs civils à coût moindre pour les municipalités locales, les MRC souhaitent également, par la mise en place de son service de génie municipal, favoriser la transparence et l'impartialité lors de la préparation de documents contractuels, l'octroi de contrats et la surveillance des travaux ;

**ATTENDU** l'information récente reçue par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau du MAMOT à l'effet que les travaux réalisés par un service de génie municipal n'étaient pas admissibles au TECQ, que seules les dépenses facturées par une firme de génie privée pouvaient l'être ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**ATTENDU** qu'advenant cette information confirmée, les municipalités ne seraient plus enclines à octroyer de mandats professionnels pour des travaux à être réalisés dans le cadre du TECQ 2014-2018 au service de génie de la MRC, ces derniers seraient octroyés à des firmes privées étant donné le remboursement des frais des firmes privées et non de ceux du service de génie de la MRC ;

**ATTENDU** que ces contrats non octroyés entraîneraient de lourdes pertes financières pour le service de génie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (et d'autres MRC) et pourraient même occasionner des mises à pied et sa fermeture, ses principaux revenus provenant des municipalités locales à même des projets réalisés dans le cadre du programme TECQ ;

**ATTENDU** que le MAMOT n'a pu fournir d'autres explications que le fait que ce refus était justifié du fait que les employés du service de génie municipal étaient considérés comme des employés internes des municipalités, malgré des explications fournies au MAMOT par la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau sur la façon de fonctionner du service de génie (utilisateur-payeur VS quote-part) ;

**ATTENDU** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau désire obtenir des réponses quant à la distinction faite entre le traitement réservé aux firmes de génie privées par rapport au service de génie de la MRC par le MAMOT ;

**ATTENDU** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau souhaite que les honoraires professionnels des services de génie municipal puissent encore être admissibles dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 pour les municipalités locales ;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 19 janvier 2015 ;

**SUR PROPOSITION** de la conseillère régionale Nathalie Dupuis  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Martin Saindon

**IL EST RÉSOLU**

- < d'appuyer la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, lui demandant de réviser la position du ministère dans le refus de remboursement des honoraires professionnels des services de génie municipal comme dépenses admissibles par les municipalités locales dans le cadre du programme TECQ 2014-2018 ;
- < de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui dans ce dossier, ainsi qu'à la requérante.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

ADOPTION

**11.2 COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 30 OCTOBRE 2014**

CM2015-01-39

**11.2.1 DEMANDE DE PARTENARIAT DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE – PROJET PILOTE**

**ATTENDU** l'Université de Sherbrooke demande à la MRC une contribution financière de 10 000 \$ à 50 000 \$ pouvant être répartie sur 5 ans pour un projet pilote de 5 millions de dollars qui consiste en l'aménagement d'un bassin versant artificiel sur les terrains de l'U de S et d'une rivière expérimentale près de la rivière Saint-François ;

**ATTENDU** qu'il s'agit d'un projet d'étude de grande ampleur et les recherches seront échelonnées sur une période de 20 ans ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gestion de l'eau telle qu'apparaissant au procès-verbal du 30 octobre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Gilbert Ferland  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Bernard Marion

**IL EST RÉSOLU** de ne pas appuyer financièrement le projet d'étude de l'Université de Sherbrooke tel que présenté.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
<b>TOTAL</b>	<b>44/45</b>	<b>98,43 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

ADOPTION

CM2015-01-40

**11.2.2 DEMANDE DE PARTENARIAT DU COGESAF – SUITES DU PROJET CONVERGENCE (2015-2018)**

**ATTENDU** que le COGESAF demande à la MRC une contribution financière pour la suite du projet «convergence» (2015-2018) ;

**ATTENDU** que le projet «convergence» consistait à rassembler l'ensemble des données de qualité de l'eau prises par les différents intervenants et de les intégrer dans une base de données et un outil cartographique ;

**ATTENDU** que l'objectif du projet «convergence» était de permettre de mieux documenter la qualité de l'eau, notamment dans le cadre de la révision du plan directeur de l'eau ;

**ATTENDU** que la suite du projet consiste à continuer d'intégrer les données de qualité de l'eau, d'année en année dans la base de données et de mettre à jour l'outil géomatique du COGESAF ;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gestion de l'eau administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 30 octobre 2014 ;

**SUR PROPOSITION** du conseiller régional Johnny Pizar  
**APPUYÉE** par le conseiller régional Benoît Roy

**IL EST RÉSOLU**

< d'appuyer la suite du projet «convergence» (2015-2018) du COGESAF tel que présenté pour l'année 2015 en contribuant financièrement une somme de 600 \$ et en contribuant également pour 600 \$ en temps humain ;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

- < d'affecter et d'engager le crédit net de 600 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Hygiène du milieu – Cours d'eau, Fonds des cours d'eau*» à cet effet ;
- < de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

**VOTE**

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,59		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Réjean Masson	1	2,55		
Robin Cotnoir	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	2	2,76		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	44/45	98,43 %	0	0

**ADOPTION**

**12.0 CORRESPONDANCE**

**12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»**

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

**13.0 RAPPORTS**

**13.1 PRÉFET**

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation aux rencontres du Comité de transition pour la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie et pour la poursuite des activités de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT), une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie, diverses rencontres pour la fermeture du CLD, etc.



## **LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**

### **Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

#### **13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER**

Jacques Madore, responsable des dossiers loisirs indique que les activités organisées dans le cadre des Plaisirs d'hiver débiteront bientôt et invite les élus à y participer. Il a également assisté à quelques rencontres pour le transfert d'ActiSports. L'assemblée générale annuelle se tiendra le 26 janvier prochain.

Nathalie Dupuis, responsable des questions familles et aînés indique qu'un Trotibus devrait être implanté à Waterville ainsi qu'un 2<sup>e</sup> circuit à l'école Gendreau de Coaticook. L'année 2015 marquera le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Fête régionale de la famille. Dans le cadre de l'étude sur la participation sociale des aînés, une conférence de presse se tiendra au Centre Élie Carrier le 6 février prochain. Le CSSS de la MRC de Coaticook fait circuler présentement un sondage auprès des aînés afin de cibler leurs besoins. Au niveau de la Politique familiale, 2015 marque la dernière année des plans d'actions. Ceux-ci seront donc revisités afin d'en dresser un bilan. La municipalité de Saint-Malo sera l'hôtesse d'un projet-pilote, la semaine Wixx pendant la relâche scolaire. Au niveau du Centre d'action bénévole (CAB), le bilan des activités Cuisines collectives, Paniers de Noël, Dépannage Noël, etc. indique que l'ensemble des activités a connu une hausse, donc le nombre de familles dans le besoin est également en hausse.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transport, indique que le brunch annuel d'Acti-Bus a mis en lumière la difficulté de l'organisme de recruter des chauffeurs. Une possible délégation de la «compétence transport» à la MRC est de plus en plus discutée.

Bertrand Lamoureux, responsable du Golf de la MRC confirme que le tournoi au profit de la Fête régionale de la famille se déroulera sur le parcours du Dufferin Heights à Stanstead-Est le 16 juillet 2015. Le Président d'honneur devrait être connu bientôt.

#### **13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC**

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants, outre les sujets discutés au conseil: l'embauche et l'intégration du concierge, de la directrice du département de développement économique, de l'agente de développement en loisirs pour le remplacement de congé de maternité de Madame Doiron, rencontre des employés du CLD pour la transition, fermeture de projets financés par le Fonds de diversification, réglementation du budget 2015, les procédures de transmission à la Cour supérieure des dossiers de vente pour taxes, le travail avec Target en vue de la migration et du changement de logiciel, suivis de la révision du schéma avec le MSP suite au changement de conseiller, rencontre du Comité technique, rencontre avec le SSI de Cookshire-Eaton, inspections en marge du Schéma incendie, calcul de capacité de divers bâtiments de la Ville de Coaticook, modifications réglementaires d'urbanisme, suivis du projet du ruisseau Pratt et ajout à la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC, soutien à divers projets locaux, modifications du schéma d'aménagement révisé, préparation de projets en lien avec les saines habitudes de vie, 6 nouveaux permis d'abattage d'arbres, Fête régionale de la famille et Souper des fêtes de la MRC, reddition de compte de l'entente de développement culturel, préparation de plaisirs d'hiver 2015, modifications au Plan de gestion des matières résiduelles, etc.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

**13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS**

**13.4.1 FQM – BULLETIN CONTACT DU 9 DÉCEMBRE 2014**

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 9 décembre 2014.

**13.4.2 FQM – FORMATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - REPORT**

La secrétaire dépose à titre d'information le report de la formation «Agir en tant qu'élu, pour assurer le développement de sa communauté» qui traite des ressources, programmes et leviers possibles en développement économique pour les municipalités, et ce suite au projet de loi 28. La Fédération québécoise des municipalités reprendra la diffusion de cette formation à compter de l'automne.

**14.0 RETOUR SUR LA SESSION**

Rien à signaler.

**15.0 CLÔTURE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h04.

\_\_\_\_\_  
LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

\_\_\_\_\_  
LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 21 janvier 2015.

\_\_\_\_\_  
Responsable des archives



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Procès-verbal du conseil de la Municipalité**  
**Régionale de Comté (MRC) de Coaticook**

